



COMPTE RENDU

Tous les Conseillers municipaux étaient présents

Secrétaire de Séance : Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2011

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 16 novembre 2011

2. Défense incendie site Abbaye Saint-Paul de Wisques

Vu la délibération du 16 novembre 2011,

Vu le courrier du SDIS62 par l'intermédiaire du Centre d'incendie et de secours de Lumbres du 21 novembre 2011,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la défense incendie est sous la responsabilité de la commune et donc du Maire. A ce titre, afin d'assurer une pleine protection en défense incendie de l'Abbaye Saint Paul (voir de la ferme Saint Aldegonde) et de pouvoir utiliser la réserve d'eau de 100 m³ située sur le site de l'Abbaye, il y a lieu de mettre en place un système d'alimentation en eau potable pour le remplissage automatique de cette réserve.

La dernière estimation des travaux réalisés par le SMEVEM s'élève à 11862.84 € hors taxes.

Le Maire propose :

- De déposer auprès de l'Etat une demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2012 (taux estimé à 25%)
- De déposer auprès du Conseil Général du Pas de Calais, une demande de subvention (taux estimé entre 35% et 40%)
- De solliciter une participation financière auprès de la Communauté des Bénédictins de Saint Paul de Wisques, **sans en être obligée**.
- D'établir une convention de servitude de passage d'une canalisation et institution de droit de passage avec la Communauté des Bénédictins de Saint Paul de Wisques. Reprenant l'autorisation permanente d'accès dans le cadre de la défense incendie, et fixant les modalités financières.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

- En dépense : Devis des travaux11862.84€ HT
Frais, droits, honoraire..... 1000.00€ HT
Total12862.84€ HT
- En recette : D.E.T.R 2012 Taux 25%3215.71€HT
Subvention du CG62 taux 40%.....5145.14€ HT
Communauté des Bénédictins 15%..... 1929.42€ HT
Fond Propre commune de Wisques 20%....2572.57€ HT
Total.....12862.84€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à réaliser les travaux, à signer la convention avec la Communauté des Bénédictins de Saint Paul de Wisques, à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général du Pas de Calais.

3. Eclairage Public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qui avait été décidé en autre concernant l'éclairage public :

- Ajout d'un poteau et d'une lanterne rue des Chartreux au niveau du transformateur
- Ajout de 2 lanternes : une rue de la Fontaine dans la montée et une route d'Hallines

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Audit concernant l'éclairage public est terminé et évoque les propositions qui en résultent :

- Ajout d'une lanterne rue de l'école
- Ajout d'une lanterne rue de la Fontaine avant le poste EDF

Le Maire souligne que l'ajout de ces points lumineux supplémentaires seront pris en compte dans le dossier mais seront mis en option et seront intégrés ou non selon le résultat de l'appel d'offre.

- Il résulte également de cet audit que les LED seraient appréciables : elles permettent un éclairage à basse consommation d'énergie et peuvent être réglées de sorte que l'intensité diminue pendant la nuit sans être totalement nulle. **Le choix se fera en comparaison des lampes à sodium nouvelle génération basse consommation.**

En ce qui concerne l'appel d'offre, **au minimum 6 entreprises seront été sollicitées, en plus de l'affichage en mairie : BLOT, SPIE, RESELEC, FORCLUM, SATELEC et ????** - Envoie au plus tard pour le 20 février 2012

La réponse est attendue pour le **6 février 2012 à 18 h** avec l'ouverture des plis **le 6 février 2012 à 18h**. La fin des travaux est prévue pour le **30 avril 2012**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires concernant le dossier de l'éclairage public.

4. SANEF

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renouvelé l'accord pris avec la SANEF concernant le plan hivernal et leur transmet les tarifs 2012 :

- Salage curatif : ~~66,00 € au lieu de 65,00 € en 2011~~ **mettre augmentation pour la campagne 2011/2012 de 1.54%**
- Salage + **déneigement** : ~~96,00 € au lieu de 90,00 € en 2011~~ **mettre augmentation pour la campagne 2011/2012 de 6.67%**

A noter que suite à un hiver exceptionnellement doux, la SANEF n'est pas encore intervenue.

Le Maire souligne également que la SANEF a signé un contrat avec la CCPL ; elle interviendra alors sur l'ancienne RN 42 et dans la zone d'activité « Porte du Littoral ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat ainsi que les tarifs **pour la campagne 2011/2012**.

5. Subventions 2012

Le Maire propose de maintenir les conditions de 2011 excepté pour le Comité des Fêtes où la subvention serait augmentée. En effet, si des formations devaient être envisagées (Secourisme, informatique), cela nécessiterait inévitablement un coût pour le Comité des Fêtes d'où une proposition du Maire d'augmenter la subvention de 100,00 €. Un conseiller précise que les cotisations pour les 2 associations wisquoises **n'ont pas augmenté en 2011** et qu'il serait souhaitable de réétudier également la subvention pour ces dernières.

En 2011, les subventions étaient réparties de la manière suivante :

- Comité des Fêtes : 1500,00 €

- ASCW : 170,00 €
- Wisques Loisirs : 170,00 €
- GDON : 30,00 €
- La Croix Rouge : 100,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions en augmentant celle du Comité des Fêtes et celle des 2 associations wisquoises, la subvention du GDON et de la Croix Rouge restant identique à 2011. On aura ainsi la répartition suivante :

- Comité des Fêtes : 1600,00 €
- ASCW : 180,00 €
- Wisques Loisirs : 180,00 €
- GDON : 30,00 €
- La Croix Rouge : 100,00 €

6. Arrêté de circulation de tonnage

Le maire informe le Conseil Municipal du retour des avis des communes concernées par la limitation de tonnage dans la commune (Hallines, Tatinghem, Setques, Leulinghem, Wizernes). Deux remarques sont à effectuer :

- Le maire de Leulinghem s'oppose à cet arrêté si la mention « engins d'exploitations agricoles wisquoises » y figurent ; cela obligerait en effet les exploitants agricoles de Leulinghem de contourner Wisques : le maire décide alors d'enlever la précision « wisquoise », le conseil municipal n'y voit pas d'objection ;
- Le maire de Tatinghem ne s'oppose pas à cet arrêté mais suggère de mettre le panneau « limitation de tonnage » à l'entrée du chemin Borgnon du côté Tatinghem plutôt qu'à l'entrée de Wisques : là encore le conseil municipal approuve cette remarque.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à rectifier l'arrêté de limitation de tonnage en prenant en compte les remarques des communes de Leulinghem et Tatinghem.

Le Maire souligne à présent que la commande des panneaux a été effectuée. Le montant sera pour la commune de **1314,00€ HT**. Le Conseil Général prendra à sa charge les panneaux indiquant les déviations notamment au carrefour de l'Abbaye Saint-Paul et le remplacement de certains panneaux au niveau des giratoires. Concernant les travaux pour le chemin piétonnier, le montant s'élève à **1051,00€ HT** pour la commune : panneau interdisant le stationnement sur le parking, panneau informant la position d'un parking et le passage pour les piétons.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à régler les factures concernant la commande de tous les panneaux.

7. Orientation budgétaire

Le Maire distribue des informations concernant les taxes pour l'année 2012. Etant donnée la progression des bases des taxes **d'environ** 1,8% sur la partie communale, le maire propose de ne pas changer le montant des taxes et de garder celles de 2011 c'est-à-dire :

Taxe Habitation : 10,44 %

Propriétés bâties : 9,91 %

Propriétés non bâties : 16,17 %

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité la proposition du maire. Le montant des taxes pour l'année 2012 sera alors :

Taxe Habitation : 10,44 %

Propriétés bâties : 9,91 %

Propriétés non bâties : 16,17 %

8. Travaux 2012

Le maire distribue au conseil municipal un tableau récapitulatif des travaux prévus en 2012 afin que le conseil municipal puisse réfléchir sur le budget 2012 en attendant les chiffres de la trésorerie.

(Eclairage public - Signalisation - Aménagement chemin piétonnier - Cimetière - Raccordement des bâtiments communaux au réseau collectif d'assainissement - Mur d'enceinte à l'arrière de la mairie.)

9. Questions diverses

Le Maire a eu plusieurs sollicitations de la part de différentes associations afin de recevoir une subvention : La Maison Familiale Rurale du Boulonnais, la Chambre des Métiers et de l'artisanat et l'APEI.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes.

Wisques, le 5 janvier 2011

Le Maire,